

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

**Décision ESP n° 2011-28 du 7 mai 2011 portant délégation de signature du directeur
des espaces et du patrimoine à un chargé d'affaires en immobilier dudit département**

NOR : TRAT1119829S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur des espaces et du patrimoine,
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la
région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la décision n° 5797 du 9 mars 2010 portant délégation de pouvoirs du président-directeur
général au directeur du département des espaces et du patrimoine (ESP),

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Patrice Legris, chargé d'affaires en immobilier du département des
espaces et du patrimoine, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants :
Tous actes, documents et pièces nécessaires à l'acquisition, pour un montant de soixante-douze
mille cent quatre-vingt-sept euros (72 187,00 €), d'une parcelle de terrain sise 1 à 25, rue Auguste-
Renoir à Gennevilliers (92230), cadastrée section Z n° 336 pour une contenance de 00 ha 2 a 75 ca.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement
durable, des transports et du logement.

Fait le 7 mai 2011.

*Le directeur des espaces
et du patrimoine,*
R. FEREDJ